



Politique d'intégration du Risque de durabilité



TABLE DES MATIÈRES

1. Prise en compte du risque de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement	3
1.1. La politique ESG de Natixis Investment Managers	3
1.2. L'intégration de l'ESG et le risque de durabilité au sein de Natixis Investment Managers International	4
1.3. Politiques d'exclusion	5
1.4. Gouvernance ESG - Natixis Investment Managers International	5
2. Vote et engagement au sein de Natixis Investment Managers International	6
3. Prise en compte du risque en matière de durabilité dans le cadre de la politique de rémunération	7
4. Programme de surveillance ESG de Natixis Investment Managers International	7

Les risques en matière de durabilité sont définis par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

L'objectif de cette politique est de décrire de quelle manière les risques en matière de durabilité - qu'ils soit importants ou susceptibles de l'être - sont intégrés dans les processus de prise de décision d'investissement de Natixis Investment Managers International (« NIM International »), ce qui peut inclure les aspects de pure gestion ou organisationnels, ou de gestion des risques et/ou de gouvernance de ces mêmes processus.

La prise en considération des risques en matière de durabilité revêt dès lors plusieurs formes, avant ou après la décision d'investissement et qui sont davantage détaillés ci-après. Les politiques mentionnées dans ce document sont disponibles sur le site internet de NIM International.

1. PRISE EN COMPTE DU RISQUE DE DURABILITÉ DANS LE PROCES- SUS DE PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

1.1. La politique ESG de Natixis Investment Managers

Natixis Investment Managers International (ci-après "NIM International") est une filiale de Natixis Investment Managers (ci-après "le Groupe"), la holding d'un ensemble divers de Société De Gestion (Délégataires) et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Le Groupe a développé une approche d'investissement responsable adaptée à son modèle multi-affiliés et en ligne avec l'approche Active Thinking^{®1}.

Celle-ci repose sur différents piliers comme :

- l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement ;
- la gestion ainsi que l'actionnariat actif ;
- des politiques d'exclusions.

La démarche d'investissement responsable du Groupe est détaillée dans la Politique ESG qui détaille les convictions, les standards et la gouvernance de l'implémentation des pratiques ESG au sein du Groupe.

Dans ce cadre, les Délégataires sont tenus d'intégrer les critères ESG dans leurs décisions d'investissement, d'être des gestionnaires actifs, d'adhérer aux normes locales et de partager les meilleures pratiques lorsque cela est possible. Compte tenu de la structure multi-affiliés, il appartient aux Délégataires de décider comment implémenter la Politique du Groupe. Beaucoup d'entre eux possèdent leurs propres politiques d'investissement responsable, ainsi que des comités ou des conseils consultatifs dédiés aux questions ESG. Certains Affiliés se sont également dotés de politiques intégrant d'autres aspects des enjeux ESG, notamment l'engagement et le vote par procuration. Une partie des Délégataires rendent également compte des performances ESG par le biais de bulletins d'information et de points réguliers sur leurs fonds.

La politique du Groupe contient également des lignes directrices sur les exclusions et sur l'approche du Groupe en matière de risques climatiques.

¹ <https://www.im.natixis.com/fr/profil>

De nombreux Délégués utilisent des modèles internes pour évaluer l'impact des problématiques ESG. Ces modèles s'appuient sur des données provenant d'entreprises dont ils gèrent les actifs, d'institutions publiques et d'autres organisations extérieures. Les Délégués s'appuient également sur des fournisseurs de données indépendants, tels que le Institutional Shareholder Services (ISS), MSCI et Sustainalytics. Lorsqu'ils sont utilisés, ces modèles permettent aux Délégués d'attribuer une note aux entreprises et autres émetteurs. Cette note ESG peut ensuite être utilisée parallèlement aux données financières dans le cadre de l'analyse ou de la sélection des investissements.

1.2. L'intégration de l'ESG et le risque de durabilité au sein de NIM International

La démarche d'investissement responsable de NIM International s'inscrit dans le cadre de la politique d'investissement responsable du Groupe. A travers sa politique d'investissement responsable, NIM International présente les politiques et pratiques en matière d'investissement Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG). Elle illustre les engagements forts pris par NIM International pour promouvoir l'investissement responsable dans l'ensemble de ses activités, conformément à la réglementation française et internationale et à ses évolutions.

La prise en compte du risque en matière de durabilité s'articule à travers l'intégration des critères ESG dans la gestion des fonds, les politiques d'exclusion mais également dans la gouvernance construite autour du sujet.

L'approche de NIM International en matière d'intégration ESG doit s'analyser à la lumière de ses activités et particularités. En effet, NIM International a deux activités principales :

1. NIM International est la société de gestion de "tête" des fonds ouverts dont la gestion est déléguée à d'autres Sociétés de Gestion (Délégués) qui sont principalement des Affiliés au Groupe.
2. NIM International est la société de gestion des fonds dont elle assure elle-même la gestion financière. Dans ce cadre-là, elle offre des solutions d'investissement s'appuyant, entre autres, sur les expertises des Délégués. Cette activité est prise en charge par le département NIM International (ci-après "NIM Solutions").

Cas 1 – Délégués

Pour la partie des encours en délégation de gestion aux Délégués, l'approche en termes d'intégration ESG est celle de la Délégués en charge de la gestion financière des fonds d'investissement.

Bien que les risques en matière de durabilité soient en général jugés pertinents pour les portefeuilles en délégation de NIM International, le degré d'intégration ESG au sein des décisions d'investissement varie en fonction de la Délégués et selon l'ambition ESG d'un fond telle que décrite dans sa stratégie d'investissement. Les fonds de NIM International faisant la promotion des caractéristiques ESG, ou ayant pour objectif l'investissement durable auraient vocation à privilégier les investissements les mieux notés d'un point de vue ESG afin de limiter l'incidence négative potentielle des risques en matière de durabilité sur le rendement du fond conformément à leurs documents réglementaires.

Cas 2 - NIM Solutions

S'agissant de la gestion financière directe et notamment les encours gérés par NIM Solutions, l'approche d'intégration ESG est déclinée à la fois dans les fonds ouverts ou dédiés et dans les solutions d'investissement responsable.

NIM Solutions a choisi de développer une méthodologie d'analyse ESG interne à deux dimensions, quantitative et qualitative qui s'applique à une partie des fonds de fonds et s'inscrit en complément d'une sélection de fonds basée sur l'analyse des risques, la définition d'une allocation stratégique de long terme et un pilotage tactique à plus court terme :

- l'univers d'investissement est défini en appliquant un filtre quantitatif aux fonds en utilisant des données ESG des fournisseurs de données reconnus ;

- ensuite, les équipes de NIM Solutions ont construit une méthodologie de filtre et de scoring propriétaire de manière à identifier, avec un suivi dans le temps, les meilleurs fonds ESG sur l'ensemble des secteurs ;
- enfin, pour compléter l'analyse quantitative, les experts ESG du Groupe ont développé une méthodologie qualitative propriétaire (méthode dite "Conviction & Narrative") qui comprend plusieurs critères ESG. L'objectif de cette analyse est d'apporter une transparence qui va au-delà des calculs traditionnels des facteurs ESG.

L'objectif du modèle d'analyse ESG ainsi mis en place est entre autres de mesurer le degré d'importance que jouent les facteurs ESG dans la stratégie d'investissement de chaque fonds dans lequel NIM Solutions investit dans le cadre de la gamme des fonds d'investissement responsable du Groupe et de prendre en compte l'ensemble des risques qui y sont associés dont les risques en matière de durabilité. L'intégration de ces risques est faite à partir d'un scoring développé en interne se basant sur les notations d'un provider renommé. Cette notation permet de mesurer les risques non gérés liés à des problématiques ESG et qui pourraient avoir un impact sur la valeur financière d'une compagnie. Ainsi cette analyse permet aux gérants de sélectionner les meilleurs fonds ESG tout en prenant en compte le risque en matière de durabilité.

1.3. Politiques d'exclusion

NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon. Cependant, par son activité de gestion et du modèle multi-affiliés, NIM International s'appuie surtout sur les politiques d'exclusion des délégataires et réalise un travail de coordination. Les délégataires peuvent choisir d'exclure certains investissements. Ces exclusions peuvent s'appliquer à des secteurs entiers ou à des sociétés ou émetteurs individuels. Les fonds peuvent exclure, par exemple, les investissements dans le tabac, les mines de charbon thermique ou les armes controversées comme les mines terrestres ou les armes à sous-munitions. Compte tenu de notre structure, ces exclusions sont décidées individuellement au niveau des Affiliés eux-mêmes : il n'existe pas d'exclusions obligatoires à l'échelle du Groupe.

Ces processus d'exclusion participent entre autres à la prise en compte des risques en matière de durabilité.

1.4. Gouvernance ESG de NIM International

NIM International s'appuie sur la fonction ESG Groupe afin de définir et de renforcer la méthodologie relative aux analyses ESG concernant les processus d'investissement. L'équipe ESG Groupe est composée de 4 personnes assistant les Affiliés dont NIM International (NIM Solutions). L'équipe ESG Groupe vient également en appui aux équipes de gestion de NIM International pour apporter une analyse ESG qualitative supplémentaire, en soutient aux prises de décisions d'investissements.

Au sein de NIM Solutions, une équipe ESG Solutions composée de 2 personnes a été créée afin de répondre aux différentes problématiques ESG et climat. Cette équipe a vocation entre autres à mettre en place la politique socialement responsable de NIM International, à construire l'offre socialement responsable et à intégrer les nouvelles réglementations sur la finance durable au sein de NIM Solutions en coopération avec les autres services de NIM International.

Les sujets relatifs à la finance durable sont également traités au sein d'un comité trimestriel de NIM International réunissant les gérants et les analystes ESG. Ce comité est en partie dédié à la gestion des fonds de fonds ESG proposés par NIM Solution. Ainsi, le sujet de l'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de décision d'investissement de ces fonds est abordé.

2. VOTE ET ENGAGEMENT AU SEIN DE NIM INTERNATIONAL

Natixis IM International a élaboré « une politique de vote » qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Ces principes reflètent les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et constituent le fondement de notre philosophie et de notre vision d'un système de gouvernement d'entreprise de qualité.

Pour tous les fonds dont NIM International assure la gestion, sans délégation à un Affilié, la politique de vote en vigueur de NIM International s'applique.

Cette politique de vote intègre une partie « Ethique des affaires et responsabilité sociale des sociétés » qui décrit la conviction de NIM International sur l'intégration des éléments extra-financiers dans la gestion avec une vue d'amélioration du rapport risque/rendement sur le long terme. La politique précise que NIM International est favorable à l'intégration des informations RSE dans le rapport annuel destiné à l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise et votera pour toute résolution d'actionnaire visant à l'élaboration d'un rapport RSE.

Même si NIM International vote au cas par cas sur les propositions des actionnaires ayant un caractère ESG, nous soutenons systématiquement toute résolution dont nous considérons l'objet - après analyse - comme favorable à des pratiques plus responsables de la part de l'entreprise. Ainsi, nous soutiendrons, dans la plupart des cas, les résolutions encourageant la création d'un comité RSE (ou éthique) ainsi que celles appelant à plus de transparence sur les sujets environnementaux et sociaux. De la même façon, NIM International est favorable aux résolutions visant à renforcer la transparence de l'information financière et extra financière.

Aussi, NIM International votera pour les résolutions des actionnaires demandant l'intégration de critères extra-financiers dans les politiques de rémunération des dirigeants, à moins que ces demandes ne représentent des contraintes qui ne sont pas dans l'intérêt de l'entreprise et de ses actionnaires.

NIM International peut être amené à déléguer la sélection de titres aux différents Affiliés suivant son modèle "multi-affiliés". Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et l'Affilié auquel NIM International a choisi de déléguer l'exercice des droits de votes. Ainsi, l'Affilié dans son rôle de gérant financier par délégation exercera les droits de vote suivant sa propre politique de vote.

Le niveau et la nature de l'engagement et du vote peuvent varier selon les stratégies de placement associées aux fonds. Le vote ne doit pas interférer avec les stratégies sous-jacentes ou les décisions prises par les gestionnaires de placements, ni empêcher la vente de participations dans des sociétés. Il doit toujours appuyer les objectifs et la politique des fonds et veiller à ce que les intérêts des investisseurs soient servis.

Engagements pour la lutte contre le changement climatique

NIM International s'engage également pour la lutte contre le changement climatique en s'appuyant par nature sur les politiques climatiques des Délégués. La majorité de nos Délégués sont signataires des PRI qui ont récemment intégré les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate – related Financial Disclosures) dans le cadre des reportings et constituent un enjeu clefs au sein des affiliés. De plus, NIM International a engagé un provider climat de renommé afin d'offrir à ses clients des solutions permettant d'intégrer les risques climatiques tels que le risque de transition et le risque physique dans la gestion de leurs investissements.

3. PRISE EN COMPTE DU RISQUE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Suivant l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2019/2088, notre politique de rémunération a été revue pour renforcer la promotion d'une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité. L'objectif de cette mise à jour a été de s'assurer que nos pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessive en matière de durabilité et sont liées à la performance ajustée aux risques.

4. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ESG DE NIM INTERNATIONAL

Dans le cadre de son activité de délégation, NIM International a mis en place un programme de surveillance des Délégués. Ce programme a pour objectif d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques des activités quotidiennes de gestion des investissements des Délégués. Ce programme se traduit par des diligences de supervisions couvrant entre autres le dispositif ESG/ISR des Délégués.

MENTIONS LÉGALES

Le présent document est fourni, par Natixis Investment Managers International, une Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Ce document, destiné aux clients de Natixis Investment Managers International, est fournis exclusivement à des fins d'information et est disponible sur le site internet de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif.

Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Ce document ne constitue pas, de la part de Natixis Investment Managers International, une offre d'achat ou de vente de titres financiers, une sollicitation ou un conseil en investissement.

> Pour en savoir plus :
[Rendez-vous sur : im.natixis.com](http://im.natixis.com)